



Erasmus+



espe École supérieure
du professorat
et de l'éducation



triangle
UMR 5206



Appel à communications

*« Union Européenne et développement durable
Défis et perspectives »*

Université Blaise Pascal – ESPE Clermont Auvergne

19 – 21 octobre 2016

Conférenciers

Robert COSTANZA (*Crawford School, Australia*)

Karmenu VELLA (*Commissaire Européenne, développement durable, UE*)

Jean-Christophe CARTERON (*Kedge Business School, HEFSDI, UNESCO*)

Roger GUESNERIE (*Collège de France, FRANCE*)

Ulrich GOLUKE (*Blue Way*)

En Juin 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (Premier Sommet de la Terre de Stockholm) a proclamé que « *Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin* » (principe 2). Un mois plus tard, lors du Sommet de Paris, les chefs d'État et de gouvernement insistaient sur la place des « valeurs non matérielles », lesquelles visaient à concilier développement et environnement en Europe. L'idée d'une politique communautaire de l'environnement était ainsi lancée (CCE, 1972). Carlo Scarascia-Mugnozza, premier commissaire à l'environnement, fût nommé en 1973. Entre 1973 et 1976, un programme d'actions concernant la politique européenne de l'environnement vit le jour. Ce programme, basé sur une approche « Top Down » et une analyse des problèmes écologiques par secteurs, s'est tout d'abord focalisé sur la question de la conservation de la nature, des politiques de nuisance sonore et des déchets (Morand, Barzman, 2005).

En 1986, l'Acte unique européen a inclus un titre VII "Environnement dans la politique de la Communauté". L'article 130R précise que « *l'action de la Communauté relative à l'environnement doit avoir les objectifs suivants: (i) préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement; (li) contribuer à la protection de la santé humaine; (lii) assurer une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles* ». Ainsi, un an avant le rapport Brundtland (1987) et sa définition du développement durable («*Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins*»), l'Europe prenait des engagements en matière de développement durable. En 1997, le Traité d'Amsterdam a précisé la teneur de ces engagements : le développement durable se présentait comme un objectif communautaire pour tous les pays européens, il visait à « *promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, compte tenu du principe du développement durable et dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur, et du renforcement de la cohésion et de la protection de l'environnement, et à mettre en oeuvre des politiques assurant des progrès parallèles dans l'intégration économique et dans les autres domaines* » (article 1). En 1998, après l'insertion du développement durable dans le traité d'Amsterdam, le Conseil européen a demandé à la Commission européenne de présenter une stratégie pour la promotion du développement durable (processus de

Cardiff). En 2001, le Conseil européen de Göteborg a adopté la Stratégie de développement durable de la Commission, qui appelle à la poursuite du développement et de la mise en œuvre rapide de l'intégration environnementale. Les principales menaces pour le développement durable étaient ainsi déclinées: (1) les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'activité humaine et provoquant le réchauffement climatique ; (2) les graves menaces pour la santé publique posées par de nouvelles souches résistantes aux antibiotiques ; (3) les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale ; (4) l'augmentation de l'espérance de vie combinée à un faible taux de natalité, menaçant le taux de croissance économique; (5) l'accélération spectaculaire de la perte de la biodiversité en Europe; (6) la congestion des transports...

De 2001 à 2014, la contribution de l'UE au développement durable a été associée, d'une part, aux notions de consommation et de production durables, et d'autre part, au plan d'actions de la politique industrielle durable (SCP-SIP). Elle comprenait une série de propositions qui devaient contribuer à l'amélioration de la performance environnementale des produits, à l'accroissement de la demande de biens durables et de technologies de production. Dans un rapport intitulé « *Une vie décente pour tous : de la vision à l'action collective* » (juin 2014), la CE a reconnu la nécessité de définir un cadre approprié pour s'engager dans la voie du développement durable d'ici 2030.

Si ce rappel historique n'est pas exhaustif, il a le mérite de souligner l'engagement de l'Europe dans la mise en place des grands principes du développement durable. Les organisateurs du colloque « *Europe et développement durable : défis et perspectives* » entendent donner une nouvelle perspective à ces engagements en insistant sur la démarche prospective du développement durable. Les contributions attendues pourront ainsi se positionner dans les différents champs suivants :

- Des recherches concernant la politique et la stratégie de développement durable de l'Union européenne. Ce travail pourra prendre une dimension historique (rôle des institutions, grandes étapes...) ou une portée thématique (agriculture durable, changements climatiques, perte de biodiversité, pauvreté et inégalité, transition énergétique, gestion de l'eau, responsabilité sociétale des entreprises, économie circulaire, écologie industrielle, décroissance, métabolisme urbain, économie sociale et solidaire, monnaies complémentaires ...).
- Les résultats de recherches sur le développement durable associés à des grands programmes européens (Horizon 2020, ITN Marie Curie, Interreg, Feder ...) ou proposant des modèles alternatifs dans les domaines sociaux, économiques, agricoles, éducatifs et culturels.
- Des études comparatives concernant les dimensions culturelles et herméneutiques du développement durable, y compris la façon dont le concept est interprété et analysé dans différents contextes nationaux, culturels, historiques et politiques.
- Des travaux en matière d'éducation (européenne) au développement durable. Depuis la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable (UNESCO 2005 - 2014), l'éducation pour le développement durable implique d'inclure les sujets clés du développement durable clés dans l'enseignement et l'apprentissage; il s'agit par exemple du changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe, de la biodiversité, de la réduction de la pauvreté, de la consommation durable... Elle exige également l'enseignement et l'apprentissage des méthodes participatives qui motivent et permettent aux apprenants de changer leur comportement et prendre des mesures en faveur du développement durable. L'éducation pour le développement durable favorise

par conséquent des compétences telles que la pensée critique, l'émergence de scénarios prospectifs et la prise de décision collaborative. Des travaux sur la base de comparaisons européennes en matière d'éducation pour le développement durable sont les bienvenus.

- Des travaux comparatifs en matière de Stratégie nationale de développement durable (en Europe).

- Des retours d'expériences en matière de développement durable issus de démarches initiées par la société civile ou par des collectivités (agenda 21), tels que la gestion de l'eau, la mobilité durable, la collecte des déchets, l'énergie renouvelable...

Comité scientifique

Gerd Ahiert (Gesellschaft für Wirtschaftliche Strukturforchung, Germany), Laurent Baechler (CIFE, European Institute), Angela Barthes (University of Aix Marseille, France), Eric Berr (Bordeaux University, France), Patricia Bilotta (Universidade Positivo, Brazil), Jérôme Blanc (SciencesPo, Lyon, France), Bruno Boidin (Lille University, France), Dominique Bourg (University of Lausanne, Switzerland), Emilio Carral Vilarino (University of Santiago de Compostela, Spain), Bento Cavadas (ESE Santarem, Portugal), Landry Charrier (University of Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, France), Pascale Combes-Motel (Auvergne University, France), Sarah Cornell (University of Stockholm, Sweden), Marisa Correia (ESE Santarem, Portugal), Brynhildur Davidsdottir (University of Iceland); Henry Dicks (University Lyon 3, France), Arnaud Diemer (University of Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, France), Claude Gilles Dussap (Polytech, France) Suren Erkman (University de Lausanne, Switzerland), Sylvie Ferrari (University of Bordeaux, France); Catherine Figuière (University of Grenoble Alpes, France), Sandor Kerekes (University of Corvinus, Hungary), Alain Legardez (University of Aix Marseille, France), Elisabete Linhares (ESE Santarem, Portugal), Jean Bernard Marsat (IRSTEA, France), Guillaume Massart (University of Lausanne, Switzerland); Bernd Meyer (Gesellschaft für Wirtschaftliche Strukturforchung, Germany), Jenneth Parker (Schumacher Institute, England), Constanza Parra (University of Leuven, Belgium), Francine Pellaud (HEP Fribourg, Switzerland); Kristin Vala Ragnarsdottir (University of Iceland), Tomas Ries (University of Defense Security, Sweden), Nicolas Robin (University of Teacher Education St Gallen, Switzerland), Peter Schlyter (University of Stockholm, Sweden), Anne Snick (Club of Rome – EU Chapter), Ingrid Stjernquist (University of Stockholm, Sweden), Harald Sverdrup (University of Iceland), Ariane Tichit (Auvergne University, France), David Vallat (Université Lyon 1, France), Franck-Dominique Vivien (University of Reims, France), Tim Whitton (University of Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, France)

Comité d'organisation

Fabienne Baudot (ESPE Clermont Auvergne, France); Landry Charrier (University of Blaise Pascal, France), Arnaud Diemer (University of Blaise Pascal, France), Florian Dierickx (University of Blaise Pascal, France), Ganna Gladkykh (University of Blaise Pascal, France), Manuel Eduardo Morales (University of Blaise Pascal, France), Timothée Parrique (University of Blaise Pascal, France), Julian Torres (University of Blaise Pascal, France), Tim Whitton (University of Blaise Pascal, France), Abdourakmane Ndiaye (University of Blaise Pascal, France).

Le Comité scientifique et le Comité d'organisation invitent les auteurs à soumettre une contribution via un résumé de 600 mots. Ces résumés pourront être rédigés en anglais, en allemand, en espagnol ou en français, les langues officielles de l'événement.

Calendrier :

- Soumission des résumés : 30 mai 2016 (nom, prénom, institution, email, 600 mots)
- Notification du comité d'organisation : 15 Juin 2016
- Envoi du papier final : 30 septembre 2016

Une publication des textes sera prévu sous la forme d'un ouvrage collectif.

Deux prix seront décernés par le Comité scientifique : un prix pour le travail original d'un jeune chercheur et un prix pour le travail plus académique d'un chercheur confirmé. Les chercheurs intéressés doivent soumettre leur contribution avant le 30 août 2016. Les prix prendront la forme d'un soutien à colloque (prise en charge du voyage, des frais de restauration et d'hébergement). Toutes les informations sur le symposium sont disponibles sur le site :

<http://europedd2016.sciencesconf.org>